

## **ACTU CE DU MERCREDI 7 JUIN 2017**

**Le SNU Pôle Emploi FSU Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :**

### **UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE**

Malgré 4 heures de débat, la Direction Régionale n'est pas à ce jour en mesure d'apporter des éléments juridiques sur les conditions d'assurance, sur les éléments financiers et économiques, mais aussi sur les éléments de la procédure à suivre et ses interprétations locales.

La Direction se refuse à suspendre la note malgré l'attente des réponses juridiques et assurantielles.

Pôle Emploi Occitanie a retenu le véhicule « Essence » pour équiper sa flotte de véhicules de service.

Un CE extraordinaire a été demandé et voté pour traiter du seul sujet de la Note portant sur la politique des frais et déplacements au sein de Pôle Emploi.

### **TELEMATIQUE EMBARQUEE SUR VEHICULES DE SERVICE**

Sur le sujet de la « Télémétrie Embarquée » ou « Mouchard » sur les véhicules de service, le **SNU** a interrogé la Direction Régionale sur le coût de l'installation de la télémétrie embarquée mais la région ne le connaît pas car il est pris en charge par la Direction Générale.

Le coût du boîtier permettant l'ouverture du véhicule par badge sera de 50 € par mois et par véhicule donc un coût annuel de 60 000 € pour toute la flotte de véhicules de la région Occitanie (100 véhicules).

Le **SNU** a porté plusieurs questions sur la remontée des données qui est faite vers le gestionnaire local du véhicule (Révision, plein de carburant, niveau de charge de la batterie, usure des plaquettes bien sûr mais aussi et **surtout sur les heures d'utilisation du véhicule**)

La Direction nous indique dans un premier temps que la conservation des données sera de 3 mois.

Le **SNU** considère que le recollement des horaires d'utilisation du véhicule va à l'encontre du respect de la vie privée des Agents et émet une très forte alerte sur cet aspect.

Nous ne savons pas si le traçage des horaires d'utilisation pourra amener à des sanctions disciplinaires.

En cas d'infraction routière, le système désignera le conducteur et l'information sera transmise aux autorités de police ou de gendarmerie.

Nous sommes dans un double système de contraintes :

- Utiliser un véhicule de service via une « usine à gaz »
- Voir ses horaires d'utilisation contrôlés avec la distance parcourue et devoir se justifier pour éviter d'être sanctionné !!!



## **PRIME DE FIN DE DOUBLE COMPETENCE**

Le **SNU** a de nouveau interpellé la Direction Régionale quant au versement de la prime de 700€ bruts mettant définitivement fin à la double compétence des Agents ([cf. Accord GPEC signé par la CFDT-CFTC-CGC](#)).

Cette prime qui aurait dû être versée en Mai 2017, sera finalement versée avec la paie du mois de juillet aux Agents concernés.

Ce décalage est dû au fait que la campagne EP/EPA a été reportée dans le temps.

C'est la Direction Régionale, en lien avec les DT et les DAPES, qui feront remonter les noms des Agents concernés à la Direction Générale pour validation nationale et paiement.

Vos élus n'ont pas connaissance des personnes concernées, il vous appartiendra donc, en cas de différend, de nous contacter si vous n'avez rien perçu en juillet et que vous pensez remplir les critères de versement de la dite prime.

## **PARTENAIRE « EMPLOI LR »**

Le **SNU** a été interpellé par plusieurs collègues de Montpellier en lien avec une newsletter du partenaire « Emploi LR » mettant en cause le professionnalisme des Agents CDE du bassin de Montpellier.

Le **SNU** a dès lors saisi le Directeur Régional par mail à ce sujet qui s'est aussitôt rapproché du dit partenaire.

Le partenaire a reçu un courrier le rappelant à son obligation de bienveillance vis-à-vis de notre institution et de ses Agents.

Il a par ailleurs été reçu par l'équipe régionale de Direction.

Le **SNU** veillera à ce que de telles « sorties hasardeuses et contre productives » ne se reproduisent pas.

Lézignan-Corbières, le mercredi 7 juin 2017

